

PARTIE 4 : rôle des acteurs

Afin de bien comprendre le rôle des différents acteurs d'un projet de site de compostage collectif, voici un rappel des fonctions de chacun

🔴 Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) :

Collectivité à l'initiative du projet, le SMND finance et accompagne l'installation et le suivi de la mise en place d'un site de compostage collectif, qu'il soit de quartier, communal ou autonome en établissement, scolaire ou non.

Le SMND propose aussi des formations gratuites aux acteurs du projet : porteur de projet et référent, afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne réussite d'un site de compostage.

🔴 Le porteur de projet :

Personne qui initie le projet. Elle est en charge du dépôt de la candidature et de la vérification des prérequis : emplacement, référents de site, source pérenne de broyat. Elle assure la gestion et le suivi du site de compostage. Le porteur de projet doit présenter, à minima, 2 référents et s'assurer qu'il y en ait toujours au moins deux identifiés. Il reçoit les agents ou les prestataires du SMND à l'occasion du suivi annuel une fois le projet lancé pour faire le point sur la gestion du site, les référents en place...

A noter : le porteur de projet peut initier le projet en étant également, ou pas, référent du site.

🔴 Le référent de site :

Présent sur une opération de compostage partagé ou autonome en établissement, le référent de site est la personne ressource pour informer les usagers du site sur l'opération et les consignes d'utilisation du matériel.

Il est chargé du brassage hebdomadaire et du transfert des biodéchets du bac d'apport vers le bac de maturation. Il veille au bon fonctionnement du site en retirant les éventuels indésirables (plastiques, etc.), en rééquilibrant les apports si nécessaire et alerte le SMND en cas de problème.